

Par requête adressée à la Cour par lettre recommandée à la poste le 30 janvier 2020 et parvenue au greffe le 31 janvier 2020, l'ASBL « Université Saint-Louis - Bruxelles » a introduit un recours en annulation des articles 62 et 71 du décret de la Communauté française du 3 mai 2019 « portant diverses mesures relatives à l'Enseignement supérieur et à la Recherche » (publié au *Moniteur belge* du 2 août 2019).

Cette affaire est inscrite sous le numéro 7353 du rôle de la Cour.

Le greffier,  
P.-Y. Dutilleux